

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Wissembourg
Commune de CLIMBACH

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CLIMBACH

Séance du 5 juin à 19h30

Dans la salle du conseil municipal de la mairie de Climbach

Convocation envoyée le : 26 mai 2026

Nombre de Conseillers : 11
Conseillers en fonctions : 11
Conseillers présents : 9
Nombre de procurations : 1
Secrétaire de séance : Danielle Martin

Présents :

Catherine SCHLICK, Simon KOCHERT, Renée ROUX, Sylviane SCHMITT, Fabrice SCHREIBER, Marie-Madeleine ROSER, Véronique SCHMITT, Simon HEINRICH, Éric LOEFFLER

Le Quorum pour délibérer est atteint

Excusé : Valérie BRACKER (absente excusée) - Jean-Charles FRANK (donne procuration à Eric LOEFFLER)

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Danielle MARTIN (secrétaire de mairie)

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE
2. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS
3. DIVERS

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 24 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

Aucune remarque n'est formulée.

DEL2026-22

POINT 2 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Vu le code électoral,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 MAI 2026 fixant le nombre de délégués à élire par les conseils municipaux

Considérant qu'il convient que le conseil municipal se réunisse le 5 juin 2026 pour élire les délégués et titulaires suppléants en vue des élections sénatoriales,

Considérant que les grands électeurs sont appelés à voter aux élections sénatoriales du 27 septembre 2026,

Compte-tenu que tous les conseillers municipaux de Climbach sont délégués de droits et que le conseil municipal doit élire **1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants** en vue des élections sénatoriales.

a) Composition du bureau électoral

Madame le Maire indique que le bureau électoral à l'ouverture du scrutin est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : Sylviane SCHMITT, Renée ROUX et Simon KOCHERT, Simon HEINRICH et MARTIN Danielle a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Après l'appel nominal des membres présents, Madame le maire a dénombré 9 présents et a constaté que le quorum était rempli.

b) Election des délégués titulaires

Après appel de candidatures pour l'élection du délégué titulaire se présente Catherine SCHLICK

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 6

Catherine SCHLICK a été proclamée élu au 1^{er} tour avec 9 voix, en qualité délégué titulaire et a accepté le mandat

c) Election des délégués suppléants

Après appel de candidatures pour l'élection des délégués suppléants, sont déclarés candidats : Mme Marie-Madeleine ROSER, M. Simon HEINRICH et M. Jean-Charles FRANK, lequel avait fait connaître sa candidature préalablement à la séance.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- | | |
|-------------------------|---------|
| - Marie-Madeleine ROSER | 10 voix |
| - Jean-Charles FRANK | 10 voix |
| - Simon HEINRICH | 10 voix |

Sont élus délégués suppléants en vue des élections sénatoriales, dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages obtenus et classés, en cas d'égalité, du plus âgé au plus jeune, conformément à l'article L. 288 du code électoral.

- **Marie-Madeleine ROSER** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléants pour les élections sénatoriales,
- **Jean-Charles FRANK** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.
- **Simon HEINRICH** ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

DIVERS

Plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 19h51.

Le secrétaire de séance

Danielle MARTIN



Le Maire

Catherine SCHLICK

